

L'industrie perdante de la transformation du CICE en baisse de charges

lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0302426891518-lindustrie-perdante-de-la-transformation-du-cice-en-baisse-de-charges-2215068.php

19 octobre 2018

02 minutes

Guillaume de Calignon Le 19/10 à 06:38 Mis à jour à 06:43

LesEchos.fr

Selon Rexecode, l'industrie perdra 1,2 milliard d'euros avec la transformation du crédit d'impôt en allégement de charges. Pour l'OFCE, cette décision aura un impact négatif sur les créations d'emplois en 2019 et 2020.

Quel va être l'impact de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse de charges sociales pérennes l'an prochain ? C'est une question à plus de 20 milliards d'euros qui agite beaucoup les experts. Certains craignent que, comme les entreprises toucheront deux fois cette somme en 2019 puisqu'elles bénéficieront du CICE qui leur est dû au titre de 2018 et profiteront de la baisse de charges dès le 1^{er} janvier prochain, elles ne versent de plantureux dividendes.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a calculé que cet effet trésorerie devrait rapporter 600 millions d'euros environ aux entreprises l'an prochain. Ceux de Rexecode, un institut proche du patronat, mettent, eux, en avant le fait que le coût du travail va augmenter de 5,2 milliards d'euros en 2019 par rapport à 2017. Explication : en 2017, le CICE s'élevait à 7 % de la masse salariale, pour 24,7 milliards d'euros. Cette année, le taux a baissé à 6 % et l'an prochain, comme les baisses de charges viennent grossir les bénéfices des entreprises - ce qui n'était pas le cas du crédit d'impôt par définition -, ces dernières vont devoir payer plus d'impôt sur les sociétés.

Emmanuel Jessua, directeur des études de Rexecode, estime ce surcoût à 5,2 milliards d'euros et juge qu'il s'agit d'une « réaccélération des coûts salariaux horaires dont la progression dans l'ensemble des secteurs marchands est redevenue supérieure à la moyenne de la zone euro ce qui vient mettre un terme à la lente restauration de la compétitivité-coût qui avait été observée à partir de 2012 ». Pour lui, « cette hausse pérenne des prélèvements pèsera durablement sur la compétitivité ».

Un manque à gagner important pour l'industrie

D'autant que c'est l'industrie qui sera le secteur le plus impacté. A partir du 1^{er} octobre 2019, les allègements de charges (correspondant à la transformation du CICE) passeront de 6 % à 10 % des salaires compris entre 1 et 1,6 SMIC. Au-delà et jusqu'à 2,5 SMIC, la baisse de charges s'élèvera à 6 % des salaires. Comme l'industrie paie plutôt mieux ses salariés que les autres secteurs, elle ne profitera pas de la baisse de charges supplémentaire sur les bas salaires.

L'industrie, qui a touché 5 milliards d'euros de CICE en 2017, ne devrait retirer que 3,8 milliards d'euros après impôt en 2019, de la transformation du dispositif en baisse de charges. Mais le taux d'impôt sur les sociétés (IS) est appelé à baisser progressivement au cours des prochaines années, ce qui réduira le manque à gagner pour l'industrie.

Pas d'effet sur le PIB sur les cinq prochaines années

Pour l'OFCE, la réduction de 7 % à 6 % du taux de CICE cette année a eu un impact négatif de l'ordre de 17.000 créations d'emplois. En 2019 et 2020, l'impact serait aussi négatif. Ce n'est qu'à partir de 2021 avec la baisse du taux d'IS à venir que les allègements de charges créeraient des emplois.

Globalement, « *la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales employeurs se traduirait par des effets positifs de 40.000 à 50.000 emplois à l'horizon 2023* ». Mais, précisent les économistes de l'OFCE, « *les effets sur le PIB seraient au mieux nul à cet horizon* ».

Guillaume de Calignon